Colloque organisé par le Conseil départemental de la Manche et la Société française d'histoire maritime

à

Saint-Vaast-la-Hougue - Île de Tatihou

26 – 28 octobre 2016

APPEL À COMMUNICATION

Éléments de contexte

Depuis la dernière glaciation, le recul du littoral est un fait constant et constitue un des grands points d'interrogation pour les populations et les collectivités. L'évolution du trait de côte présente un aspect historique certains. Durant la Préhistoire, les îles Anglo-normandes sont rattachées au continent. Le havre de Carteret s'est probablement formé entre le XI^{e} et le XIII^{e} siècle. Dans la baie du Mont Saint-Michel, durant le Moyen Âge, la terre a gagné sur la mer sous l'effet de défrichements dans les bassins de la Sées et de la Sélune. Les habitants du Cotentin n'ont jamais cessé de lutter contre la mer. Le roi de France, lui-même, est mis à contribution en finançant la digue de Saint-Vaast à Réville suite à une invasion marine au XVIII^{e} siècle. Ces exemples locaux sont vraisemblablement similaires pour nombre de côtes françaises et étrangères.

Le trait de côte est un espace dynamique, il a ses règles de fonctionnement dont les dépôts hydro-sédimentaires sont les témoins. Que les côtes soient constituées de plage ou de falaise, aux mêmes causes les mêmes effets. Le phare d'Ailly, assis sur les falaises du pays de Caux, a été reconstruit trois fois en raison du recul de la falaise sous l'effet de trois facteurs naturels : l'érosion marine, éolienne et pluviale. Dans la baie du Mont Saint-Michel le facteur humain est lui très prégnant. Cet espace réduit représente une importante biodiversité. La faune et la flore ont su s'adapter à un espace réduit. Il représente un espace de prélèvement pour la nourriture des hommes, de la simple cueillette à la conchyliculture.

Le trait de côte est un élément du littoral qui bénéficie d'une attention du législateur : loi Littoral, loi Maptam.[1] L'état a développé la compétence Gémapi[2] et suit l'évolution du trait de côte en lien avec le domaine public maritime et les servitudes qui y sont attachées. Cet aspect juridique est à la fois un cadre de protection et d'adaptation visant à préserver l'avenir. L'évolution du tracé du trait de côte constitue une préoccupation permanente des habitants du littoral. L'adaptation ou la maîtrise d'un mouvement naturel constitue un enjeu récurrent. Les activités et les habitations doivent-elle être délocalisées ou rester *in situ*. En France, l'État a demandé aux communes de proposer une stratégie de l'aménagement du territoire sur 50 à 100 ans. Certains acteurs proposent de laisser faire la nature : un projet de dépoldérisation à Sainte-Marie-du-Mont, va dans ce sens. Que font les autres états ?

Il est bien évident qu'il ne s'agit ici que d'un aperçu et que bien d'autres questions méritent d'être posées, constituant un appel à participer à une recherche qui n'a d'autre limite que le temps.

[1] Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles.
[2] GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation.

Thèmes qui seront abordés dans le cadre du colloque:

- L'histoire de l'évolution du trait de côte ;
- La dynamique du littoral (son fonctionnement et la hausse du niveau marin) ;
- La biodiversité du littoral (ses ressources) ;
- Les aspects juridiques liés au littoral (les acteurs, le cadre législatif, les dispositifs réglementaires) ;
- Maîtrise ou adaptation : quelles stratégies adoptées ? (comment repenser l'aménagement du territoire).

PROPOSITION DE COMMUNICATION

À retourner impérativement avant le 28 février 2016 (délai de rigueur)
À M^me^ Sylvie Coulot, Musée maritime de Tatihou, 50 550 SAINT-VAAST-LA HOUGUE – sylvie.coulot@manche.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Organisme :

Propose de présenter une communication sur le thème suivant :

Cette proposition doit impérativement être accompagnée d'un résumé, avec indication des sources utilisées.
Les propositions de communication seront examinées par le comité scientifique du colloque qui retiendra en priorité les travaux les plus innovants par leur problématique et leurs sources et ceux qui s'inscrivent dans les thèmes tels qu'ils sont définis par les orientations de recherches indiquées dans la circulaire d'annonce.

La durée des communications ne saurait excéder trente minutes. Le comité scientifique pourra donc être amené à refuser les propositions de sujet, quels qu'en soit l'intérêt ou l'originalité qui ne lui semblerait pouvoir être présenté dans le temps imparti.

Les auteurs dont la proposition de communication sera retenue s'engagent à la présenter aux jours et heures qui leur seront fixés par l'organisation du colloque. Les auteurs demeurent propriétaires de leur texte mais ils réservent, à titre gracieux, la priorité de publication aux actes du colloque. Ils remettront le texte de leur communication (12 pages maximum, corps 10, soit environ 30 000 caractères) sous forme numérique, adressé à Eric Barré : ebarre94@neuf.fr, version PC. Il sera éventuellement accompagné d'illustrations. L'auteur doit s'assurer des éventuels droits inhérents aux illustrations. Cette remise ne vaut pas engagement de publication de la part des organisateurs.

Titre de la communication proposée :
Résumé (20 lignes maximum) :
Sources utilisées :
Matériel de présentation souhaité :